



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY	Madame Céline RABUT
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX



---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Personnel – Direction Mobilités - Évolution de l'organisation - créations et suppression de postes**

La direction Mobilités pilote et anime la politique de déplacements sur le territoire des 23 communes de la métropole, avec un objectif principal : réduire la part de la voiture individuelle (et notamment l'autosolisme) au profit des transports en commun et des modes doux afin de tenir les objectifs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUIHD).

A ce titre, plusieurs dossiers stratégiques seront à appréhender d'ici les 5 prochaines années nécessitant la mobilisation de ressources et compétences nouvelles et supplémentaires importantes afin de :

- garantir la pérennité du réseau de transports en commun (TC) actuel ;
- répondre aux attentes politiques de dépasser le périmètre de la DSP via le MaaS (service digital au service de la politique de mobilité durable de Dijon métropole, avec un parcours digital sans couture pour toutes les mobilités durables du territoire) ;
- assurer la transition énergétique du parc bus en garantissant des solutions fiables, vertueuses et compétitives : décarbonation et refonte d'une stratégie flotte globale avec notamment le projet Hydrogène (H2) ;
- mettre en œuvre l'interface avec les territoires limitrophes à la métropole et développer des offres de services et infrastructures adaptées aux territoires péri-urbain ;
- développer les mobilités actives dont l'usage du vélo, des services (location + stationnement), la sensibilisation et la communication, et des infrastructures en déployant massivement les aménagements cyclables ;
- poursuivre une politique de stationnement (voirie, P+R, ouvrage etc.) cohérente.

Pour ce faire, une réorganisation de la direction Mobilités doit être envisagée, avec la modification de l'organigramme et notamment la création de deux nouveaux postes et la suppression d'un poste de catégorie C.

Ainsi, le poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, coordonnateur infrastructures et mobiliers urbains est supprimé.

Par ailleurs, sont créés deux nouveaux postes.

D'une part, le poste de Responsable patrimoine des mobilités est créé. Sous l'autorité de la direction Mobilités, la personne recrutée assurera l'encadrement de six agents, avec pour missions :

- le pilotage et suivi des projets d'infrastructures, systèmes et matériels roulants de la direction Mobilités ;
- la maîtrise d'ouvrage, en phases d'élaboration et de mise en œuvre, des projets d'investissements de la direction mobilités, dans le respect des programmes, des enveloppes financières prévisionnelles et des délais ;
- la veille et l'expertise technique tout au long des projets et la mise en place des dispositifs de suivi technique et budgétaire des opérations (y compris la préparation et le suivi des budgets),
- le suivi de l'ensemble des projets d'investissement confiés au délégataire et notamment le plan pluriannuel des investissements (contribuer à la consolidation et à l'optimisation, technique et financière, de la planification des opérations de GER du patrimoine) et le Plan de gestion des obsolescences ;
- le suivi du plan de maintenance des biens confiés au délégataire (matériels roulants, infrastructures, bâtiments) ;
- le pilotage et le suivi des aménagements d'infrastructures et mobiliers nécessaires au réseau (pilotage des investissements liés à la mise en accessibilité du réseau et pilotage de la prestation exploitation des abris bus publicitaires)

Pour ce faire, il convient de créer un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A).

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un agent contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : Ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

D'autre part, est créé le poste de Chargé e « efficacité réseau ». Sous l'autorité de la Direction Mobilités, la personne recrutée assurera :

- l'appui au pilotage de l'offre de transport (suivi de la réalisation de l'offre : suivi des kilomètres, et de l'usage du réseau (fréquentation, recettes, ponctualité, réclamations, contrôles etc.) et des plans d'actions en résultant) ;
- la participation à l'amélioration de l'efficacité du réseau : suivi opérationnel de Prioribus, analyse et étude des besoins du territoire : modifications d'itinéraires, création/suppression de lignes, évolutions tarifaires ;
- l'appui au suivi de l'intermodalité (suivi de la mise en place des nouveaux services de transport à la demande, suivi et développement des nouvelles solutions de mobilité : covoiturage, autopartage, suivi des plans de mobilité entreprise) ;
- l'information voyageurs (suivi des expérimentations voyageuses : nouvelles signalétiques, parcours nudges..., suivi des outils d'information voyageurs : site internet, application mobile, applications dédiées, documents d'informations voyageurs).

Pour ce faire, il convient de créer un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B).

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un agent contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : Techniciens territoriaux
- conditions de recrutement : titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la suppression du poste indiqué dans le rapport, à compter du 1er octobre 2022 ;
- **d'approuver** les créations des postes indiqués dans le rapport, à compter du 1er octobre 2022 ;
- **de dire** que les postes pourront être pourvus par des agents contractuels (CDD de 3 ans renouvelable), en l'absence de candidatures statutaires adaptées ;
- **de fixer** la rémunération conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN      POUR : 84  
                  CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN